

COMPTE RENDU
REUNION DU COMITE DE PROJET
PROJET EOLIEN DE L'HOTELLERIE

19 août 2024

COURANT PORTEUR

Note liminaire

Dans le cadre du développement du projet éolien à l'étude depuis 4 ans sur la commune de L'Hôtellerie, la société VSB Énergies Nouvelles a engagé une démarche de concertation volontaire auprès des élus locaux et des habitants depuis le début du développement du projet.

Ainsi, et en attendant le classement en zone d'accélération de la zone d'implantation du projet proposé par les élus de la commune d'accueil, la société VSB Énergies Nouvelles a souhaité organiser, conformément à la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables de mars 2023 (loi APER), une réunion de comité de projet pour présenter aux élus du territoire les avancées du projet, ses caractéristiques, ses impacts et ses bénéfices potentiels.

Ainsi, un courrier d'invitation à participer à la rencontre a été adressé :

- Aux maires (ou leurs représentants) des communes situées dans le périmètre de l'enquête publique : Marolles, Cordebugle, Fumichon, Courtonne-la-Meurdrac, Courtonne-les-Deux-Eglises ; Moyaux, Firfol, OUILLY-du-Houley, Thiberville, Les Places, Piencourt, Le Planquay, La Chapelle-Hareng, Barville, Bourmainville-Faverolles, Drucourt, Saint-Aubin-de-Scellon, Saint-Vincent-du-Boulay, Duranville, Folleville, Baileul-la-Vallée, Asnières, Saint-Mards-de-Fresne ;
- Au maire de la commune d'implantation du projet (L'Hôtellerie) ;
- Aux élus (ou un représentant) de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie (CALN) et de la Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge (CCLPA).

La rencontre a permis d'apporter une information complète et à jour sur le projet, elle a favorisé les échanges entre le développeur et les élus présents et a permis de répondre à toutes les interrogations des participants.

La réunion du comité de projet s'est déroulée le 2 juillet 2024 de 10h à 12h30 à l'espace Victor Hugo de Lisieux et a réuni 15 élus du territoire d'implantation

La société VSB Énergies Nouvelles était représentée par :

- ∴ M. Edouard RACAPÉ, Coordinateur territorial éolien Ouest, VSB Énergies Nouvelles
- ∴ M. Michel GILLET, Chef de projet Développement éolien, VSB Énergies Nouvelles

Trois autres personnes membres de la société VSB EN ont participé en tant qu'observateurs :

- ∴ Mme Mohéra MANARANCHE, Cheffe de projet territorial éolien, VSB Énergies Nouvelles
- ∴ Mme Héloïse MARIE, Cheffe de projet territorial éolien, VSB Énergies Nouvelles
- ∴ M. Paul LE BORGNE, Stagiaire, VSB Énergies Nouvelles

L'animation était assurée par :

- ∴ Mme Paola OROZCO-SOUËL, Courant Porteur
- ∴ Mme Camille DELAVERGNE, Courant Porteur

Ce compte-rendu fait état dans un premier temps de la présentation du projet par le développeur pour rendre compte ensuite de la nature des échanges entre les participants et le porteur de projet.

Le document retraçant les informations du projet et présenté lors de la réunion est disponible en ligne sur le site Internet : <https://hotellerie.vsb-energies.fr/>

Accueil des participants

L'équipe projet a accueilli les participants et les a remerciés de leur présence. Elle a présenté le déroulé de la rencontre et les intervenants.

Il a été rappelé en début de réunion que l'ensemble des informations sur le projet ainsi que le compte-rendu de la rencontre seraient mis à disposition du public sur le site Internet du projet.

Les participants ont ensuite été invités à se présenter. Étaient présents :

- Mme Michèle Ressencourt, Maire de L'Hôtellerie ;
- Mme Sylvie Feremans, Vice-présidente de la CALN en charge du développement durable ;
- M. Julien Albert, Directeur développement durable à la CALN ;
- M. Florent Brunet, Chef de projet transitions territoriales à la CALN ;
- M. Jacques Enos, Vice-président de la CCLPA charge du développement durable ;
- M. Roland Edeline, Maire de Marolles ;
- Mme Tania Bouvier, Adjointe au Maire de Marolles ;
- M. Eric Boisnard, Maire de Courtonne-la-Meurdrac ;
- M. Joël Desouches, Adjoint au Maire de Firfol ;
- M. Régis Laffay, Adjoint au Maire de Drucourt ;
- M. Christian Beaudoin, Adjoint au Maire de Thiberville ;
- Mme Loïse Vermeulen, Maire de Piencourt ;
- Mme Véronique Lebocey, Maire de Duranville ;
- Mme Véronique Montier, Adjointe au Maire de Duranville ;
- M. Michel Deschamps, Maire de Les Places.

Présentation du projet et de la société VSB Énergies Nouvelles (EN)

Le développeur et l'équipe projet

L'équipe projet a tout d'abord présenté la société VSB Énergies Nouvelles qui développe le projet éolien de L'Hôtellerie.

En tant que spécialiste de la production d'électricité, la société mène les projets dès leur développement jusqu'à la valorisation de l'électricité produite en passant par l'ingénierie financière, la construction des projets et la gestion des actifs.

La société VSB EN développe actuellement 2 GW d'énergies solaire et éolienne en France. Elle a mis en service plus de 300 éoliennes représentant la consommation électrique de 610 000 habitants et permettant d'éviter chaque année 370 tonnes équivalent CO₂.

Avec 23 années d'expérience, VSB EN compte aujourd'hui 140 employés répartis dans 6 bureaux en France pour un chiffre d'affaires total de 21 millions d'euros.

Les raisons du développement du projet éolien sur le territoire

Après la brève présentation de la société VSB EN, M. RACAPÉ a expliqué les principales raisons qui encouragent l'installation d'éoliennes en France :

- L'amélioration de la **souveraineté énergétique** car la moitié de l'énergie primaire du pays provient d'énergies fossiles importées. Si le secteur éolien a produit 10,2% de l'électricité française en 2023¹ à partir d'une ressource inépuisable et locale, l'équipe projet a estimé que des efforts restent à faire pour améliorer la souveraineté énergétique de la France.
- La garantie d'une **sécurité d'approvisionnement** permettant de répondre à l'augmentation des besoins en électricité et à la chute drastique de la production d'électricité nucléaire d'ici 2050.
- La prise en compte de l'**urgence climatique** car la production d'énergies renouvelables contribue à l'atteinte des objectifs de la France en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. D'après M. RACAPÉ, les énergies renouvelables ont permis d'éviter la production de 22 mégatonnes de CO₂ par an dans l'UE, soit l'équivalent de l'empreinte carbone de 2 millions de Français. Cependant, et face à ces enjeux, a-t-il ajouté, la France reste en retard sur ses objectifs de développement des énergies renouvelables et a récemment reçu une amende de 500 millions d'euros de l'Union Européenne.



VSB a continué en précisant que pour atteindre les objectifs fixés aux niveaux européen et national, une déclinaison est prévue au niveau régional et local. Ainsi, la région Normandie avait pour objectif dans son schéma directeur éolien l'installation de 2500 MW d'énergie éolienne à l'horizon 2050 et la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie (CALN) celui de multiplier par quatre la production d'énergies renouvelables d'ici à 2030.

¹ Source : RTE 2023

Mais si la région Normandie dispose d'un fort potentiel de vent, peu de zones disponibles à l'installation d'éoliennes ont été identifiées sur le territoire de la CALN par le ministère de la Transition écologique dans le cadre des cartographies réalisées pour l'application de la loi APER.

Le choix de la zone d'implantation potentielle

Les critères d'identification d'un secteur propice à l'éolien ont été exposés par M. RACAPÉ qui a listé les différents facteurs pris en compte :

- Un **potentiel éolien suffisant** évalué par l'installation d'un mât de mesure ;
- Une **possibilité de raccordement au réseau électrique local** ;
- Un **impact minimal sur la faune et la flore** évalué à travers la réalisation d'études environnementales sur une année au minimum permettant d'adapter le projet et de définir des mesures de protection ;
- Un **respect d'une distance aux habitations** de 500 m minimum ;
- Une **intégration dans le paysage** tenant compte des spécificités des paysages et évitant la covisibilité avec le patrimoine architectural ;
- Une **prise en compte des contraintes aéronautiques et hertziennes** (couloirs aériens, radars civils et militaires, faisceaux hertziens).

C'est ainsi que la société VSB EN a identifié un secteur respectant ces contraintes au sud de L'Hôtellerie. Cette zone a ensuite été classée par le ministère de la Transition écologique comme « potentiellement favorable » dans les cartographies réalisées pour l'application de la loi APER, et a été proposée par la commune de L'Hôtellerie comme zone d'accélération des énergies renouvelables.

La démarche de concertation engagée depuis le début du développement du projet

La société VSB EN a souhaité mettre en place une démarche de concertation volontaire pour accompagner le développement du projet éolien. Un cabinet spécialisé dans la concertation (Courant Porteur), neutre et indépendant vis-à-vis du projet a ainsi été mandaté.

L'équipe de Courant Porteur a présenté la démarche de concertation menée sur le territoire depuis 3 ans dans l'objectif d'informer régulièrement des avancées du projet et de permettre la participation de tous les publics aux différentes étapes de développement.

Les nombreux dispositifs déployés ont été énumérés et présentés aux participants :

- 1 réunion publique d'information ;
- 15 entretiens individuels avec les acteurs du territoire d'implantation ;
- 2 campagnes de porte-à-porte sur la commune de L'Hôtellerie ;
- 3 ateliers de concertation ;
- 3 rencontres participatives et de restitution.

Paola OROZCO SOUËL a expliqué que dans un premier temps, et pour faire suite à une première réunion publique d'information ayant réuni 80 personnes à la salle communale de L'Hôtellerie, il a été proposé de prendre en compte les attentes des publics en matière de concertation et d'information sur le projet. Pour ce faire, des entretiens ont été menés auprès des élus du territoire, de la CCLPA et de la CALN, mais aussi avec l'APPCPA, les acteurs institutionnels et la DREAL. Une campagne de porte-à-porte à laquelle ont participé 52% des habitants de L'Hôtellerie a également été réalisée.

Ces premiers dispositifs ont permis de constater que le projet suscitait des tensions mais qu'il bénéficiait également du soutien de la mairie. Les échanges avec les acteurs locaux ont montré que des délibérations défavorables à l'implantation du projet avaient été adoptées par des communes voisines mais que d'autres Conseils municipaux ne s'étaient pas encore exprimés, estimant ne pas avoir assez d'informations sur le projet. Concernant la concertation, certains soulignaient son intérêt et d'autres, ne se sentant pas concernés ni opposés au projet, la jugeaient inutile.

La responsable de Courant Porteur a précisé que parmi les participants à la première campagne de porte-à-porte, 93% avaient indiqué connaître le projet notamment par le bouche-à-oreille ; 51% avaient une perception positive de la politique de la CALN en matière de transition énergétique et 83% souhaitaient recevoir de l'information.

Ensuite, a ajouté Mme OROZCO SOUËL, des ateliers-débat et de travail ont été organisés et ouverts à tous les publics pour tenir compte de ces attentes de concertation et d'information exprimées. Aussi, une diffusion régulière de lettres d'information a été instaurée.

Les ateliers, qui ont réuni entre 30 et 40 participants chacun, ont permis de débattre des premiers résultats des études, de proposer des points de vue pour la réalisation de photomontages et de formuler des propositions pour optimiser les bénéfices du projet avec la mise en place de mesures d'accompagnement. Ils ont aussi été l'occasion pour le porteur du projet de répondre aux interrogations sur la fiabilité des études, les servitudes aériennes, les échanges avec la LPO, les impacts, le financement et le démantèlement du parc.

Onze points de vue pour réaliser des photomontages ont été définis collectivement par les participants à l'atelier sur l'implantation du projet. Et concernant les bénéfices, une réduction sur les factures d'électricité et une généralisation du dédommagement des dépenses liées à la cantine scolaire ont été plébiscitées.

Face à la faible participation des habitants de L'Hôtellerie aux ateliers de concertation, l'équipe de Courant Porteur a aussi organisé une deuxième campagne de porte-à-porte sur la commune pour informer des avancées du projet et de la concertation et inviter la population à se prononcer sur les bénéfices que le parc pourrait apporter. Mme OROZCO SOUËL a souligné que 43% des habitants de L'Hôtellerie avaient répondu à la démarche parmi lesquels 70% indiquaient ne pas participer aux ateliers de concertation en raison des crispations.



Ces répondants jugeaient difficile l'accès à l'information ou l'expression de points de vue et de questions dans cet espace occupé presque exclusivement par les opposants au projet.

Concernant les bénéfices pour la commune de L'Hôtellerie, 62% souhaitaient le maintien du gel des impôts locaux et 60% le dédommagement de la cantine scolaire.

Enfin, 62% des répondants souhaitaient la mise en place d'un circuit pédestre et de mesures environnementales (plantations, nichoirs et refuges pour la biodiversité) pour l'ensemble du territoire.

En parallèle de ces dispositifs, Mme OROZCO SOUËL a précisé que des rencontres étaient organisées pour faire des points d'étape et permettre à ceux qui n'avaient pas eu l'opportunité de s'informer ou de participer de le faire.

La première rencontre de ce type s'est déroulée en octobre 2022 et avait réuni 54 participants à L'Hôtellerie. Ces personnes avaient exprimé leur intérêt pour les sujets liés aux impacts du projet et à ses bénéfices, au coût du parc éolien et à sa rentabilité, aux aspects techniques du projet.

En juillet 2024, deux autres rencontres se sont tenues : une réunion du comité de projet avec les élus situés sur le périmètre de l'enquête publique et un forum d'information ouvert à tous les publics.

Courant Porteur conclu en indiquant que tout au long de la démarche mise en place entre 2021 et 2024, une information régulière et des appels à participer ont été diffusés avant chaque événement grâce à la distribution d'infolettres, la mise en ligne d'un site Internet, la publication des comptes-rendus de chaque rencontre et l'envoi d'invitations à la concertation.

Les étapes d'un projet éolien

L'équipe de VSB EN a ensuite présenté les étapes d'un projet éolien tout au long des 5 à 7 ans de développement.

M. RACAPÉ a expliqué que tout projet commence par une analyse de faisabilité, débutée en 2020 pour le projet de L'Hôtellerie. Des études d'impacts potentiels réalisées par des bureaux d'études d'indépendants sont ensuite menées pour analyser le site notamment à l'aide d'un mât de mesure. Cette étape d'une durée d'une à deux années, s'est déroulée de 2022 à 2024 pour le parc éolien en réflexion à L'Hôtellerie.

Le dépôt de la demande d'autorisation environnementale auprès des services de l'Etat devrait intervenir, sont M. RACAPÉ, en fin d'année 2024. Ces services instruiront ensuite la demande pendant 9 à 12 mois période pendant laquelle une phase d'enquête publique permettra de recueillir l'avis des populations locales et les délibérations des communes dans un périmètre de 6 km autour de la zone du projet. Si le projet est finalisé dans l'année, une décision de la Préfecture pourrait ainsi intervenir à la fin de l'année 2025. Comme cette décision pourrait être contestée sous forme de recours administratif, l'équipe de VSB a précisé que c'est seulement au terme des éventuels recours confirmant une décision préfectorale favorable que le parc éolien pourra être construit. Cette dernière étape du projet aurait une durée de 12 à 18 mois.

Enfin, une fois le parc construit, il pourra être exploité pendant 20 à 30 ans avant d'être démantelé autour de 2050. Mais des études pourront être de nouveau menées, en fin de vie du parc, pour évaluer la possibilité d'un *repowering*, c'est-à-dire l'installation sur la même zone de nouvelles éoliennes plus performantes.

Les résultats des études

La présentation de cette partie liée au développement du projet a permis de rendre compte synthétiquement des principaux enjeux identifiés à travers les études.

A l'aide d'une carte, l'équipe projet a rappelé le secteur retenu sur la commune de L'Hôtellerie et sur lequel les études environnementales et techniques ont été réalisées en respectant la distance aux habitations de 500 m minimum.

D'un point de vue urbanistique, M. GILLET a expliqué que les études ont montré la compatibilité de la zone avec les documents d'urbanisme. Le projet est en effet situé en zone A (agricole) du PLUi et suffisamment éloigné de l'espace boisé classé au sud de la zone.

Il a précisé que d'un point de vue paysager, il était préférable d'aligner les éoliennes pour garantir une meilleure insertion paysagère du parc. Mais les réflexions sur l'implantation devront aussi prendre en compte le projet de déviation et respecter une zone tampon. Celle-ci, a précisé l'équipe projet, devra être calculée par rapport à la hauteur de l'éolienne afin d'avoir une distance entre le projet de déviation et l'éolienne de deux fois sa taille. La distance entre les éoliennes devra également être calculée afin de

limiter l'effet de de sillage, c'est-à-dire la diminution du vent et des turbulences induites par l'éolienne, en amont, qui peut engendrer des pertes de production ou dégrader les machines.

Menées pendant une année complète afin d'identifier, en toutes saisons, l'ensemble des espèces animales et végétales présentes sur le secteur, puis d'évaluer les sensibilités sur la zone, les études environnementales et leurs résultats ont été présentées par VSB.

Le patrimoine naturel et les espèces ont ainsi été répertoriés en utilisant les zonages existants et des inventaires sur le terrain pour identifier les comportements des espèces animales comme les oiseaux, les chiroptères, les amphibiens, les insectes, les mammifères et les reptiles. Ces différents inventaires ont permis au bureau d'étude mandaté par VSB d'établir des cartographies d'enjeux en vue de guider l'équipe projet dans sa réflexion sur l'implantation et la nature des éoliennes.

D'après VSB EN, les études environnementales ont montré que les principaux enjeux identifiés, bien qu'ils soient faibles ou modérés, concernent l'avifaune. Pour ce qui est des insectes, mammifères et amphibiens, les enjeux sont faibles notamment en l'absence de zone humide majeure sur la zone d'implantation potentielle.

Aussi, une activité relativement importante de chiroptères a été identifiée dans les haies, ainsi que sur une zone de transit cartographiée. En conséquence, a expliqué VSB, il faudra appliquer des mesures ERC (Éviter-Réduire-Compenser) afin d'assurer une cohabitation harmonieuse entre le parc éolien et ces espèces à travers la mise en place notamment de bridages ciblés, d'un phasage des travaux et en donnant une importance particulière au calibrage des éoliennes (hauteur, rotor, garde au sol).

Les principaux résultats de l'étude paysagère ont été présentés par M. GILLET qui a également expliqué la méthode utilisée par le bureau d'étude mandaté. Ce dernier a identifié les zones de visibilité et analysé les points de vue d'importance majeure tels que les lieux de vie ou les sites patrimoniaux (sites UNESCO, sites protégés, monuments historiques). Les photographies destinées à la production des photomontages ont été prises début février sur les 49 points de vue identifiés par le bureau d'étude ainsi que sur les 11 points de vue proposés par les participants à l'atelier de concertation organisé sur l'implantation.

Les photomontages seront donc réalisés à partir de ces points de vue pour mesurer l'impact et choisir ainsi le type d'éoliennes et leur implantation en cohérence avec les critères analysés.

Le développeur a rappelé que l'étude paysagère est menée sur trois périmètres différents (l'aire d'étude éloignée, rapprochée et immédiate) et que des zones de visibilité théoriques sont créées pour prendre en compte le relief. Il a aussi précisé que les photomontages seront réalisés quand les coordonnées définitives du projet auront été définies.



La position et les caractéristiques du projet à date

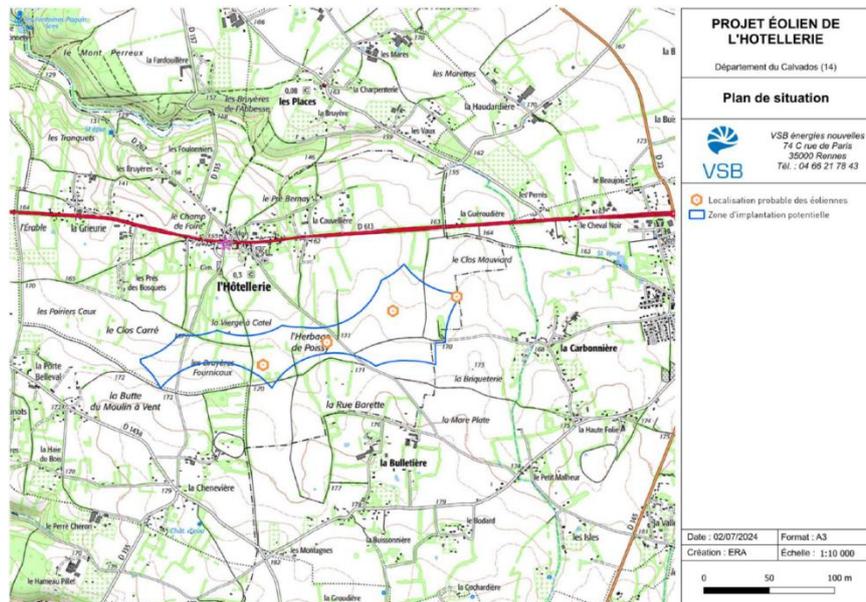
Avant d'avancer des données sur les caractéristiques du projet, M. GILLET a souhaité préciser que les informations diffusées pendant la réunion étaient susceptibles d'évoluer à l'issue de l'étude d'impacts. A ce jour, le parc éolien de L'Hôtellerie pourrait avoir la forme suivante :

- **4 éoliennes** plutôt situées sur la partie ouest de la zone d'étude identifiée ;
- **4,2 MW de puissance unitaire** soit 16,8 MW de puissance installée ;

- **200 m maximum** de hauteur en bout de pale ;
- Environ **16 800 habitants alimentés en électricité** (eau chaude et chauffage compris) ;
- **11000 tCO₂/an eq.** évitées chaque année par rapport au mix énergétique européen ;
- Environ **30 millions d'euros** d'investissement.

L'implantation envisagée, et susceptible d'évoluer suite à l'étude d'impacts, a aussi été présentée (voir la carte ci-contre).

Concernant la taille des éoliennes, l'équipe projet a expliqué qu'une hauteur maximale est recherchée afin de maximiser, par machine installée, la production d'électricité mais aussi de garantir une garde au sol (distance entre le bout des pâles et le sol) permettant de réduire les risques de collision avec les chiroptères.



A ce jour, a expliqué M. GILLET, la hauteur des éoliennes est limitée à 140 m en raison d'un périmètre établi autour du secteur. Mais la réglementation concernant ces limitations étant en cours de modification par l'aviation civile, VSB EN est en attente des autorisations définitives pour valider la taille des machines.

L'ensemble des accords de principe liés à l'implantation d'une éolienne, au survol des terrains ou à l'accès aux chemins a en revanche été obtenu auprès des propriétaires concernés permettant ainsi de présenter le projet actuel. Les terrains concernés par l'implantation ainsi que le raccordement au réseau électrique ont été présentés et il a été précisé que les éoliennes seraient reliées entre elles à un poste de livraison.

M. GILLET a poursuivi en indiquant que le projet sera raccordé au réseau public de distribution par un poste source situé à l'extérieur du parc. Le développeur aura la charge financière du raccordement interne au parc et du raccordement au réseau. Enedis se chargera des tracés de raccordement au réseau public. Pour le projet de L'Hôtellerie, le poste source envisagé se situe à Lisieux.

Concernant les accès au parc éolien, VSB EN a pour objectif d'utiliser le plus possible les chemins existants pour limiter la création de nouveaux chemins. Les accès n'emprunteront que des chemins pour lesquels les propriétaires ou les Conseils municipaux auront donné leur accord.

Les retombées économiques du projet éolien

Avant d'avancer des chiffres, VSB EN a rappelé qu'un parc éolien est générateur de recettes fiscales, à l'instar d'une entreprise, pour le territoire d'implantation. Les bénéfices économiques et fiscaux sont ainsi versés aux territoires en fonction d'une répartition fiscale encadrée par la réglementation.

Pour un projet de 4 éoliennes d'une puissance de 16,8 MW, VSB EN a estimé les bénéfices annuels pour la collectivité à :

- 85 742 € par an pour L'Hôtellerie avec 42 000 € en contrepartie de l'utilisation ou la transformation de la voirie pour le parc éolien (convention voirie), 26 919 € par an d'IFER et 16 832 € par an de taxe foncière ;
- 74 522 € par an de recettes fiscales pour la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie ;
- 40 379 € par an de recettes fiscales pour le département du Calvados ;
- 386 € par an de recettes fiscales pour la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI).

L'équipe projet a affirmé que les retombées économiques et fiscales du projet pourraient représenter environ deux fois l'épargne annuelle nette de la commune.

Enfin, a précisé VSB, les territoires situés sur le département de l'Eure et ayant refusé le projet et ses bénéfices dès le début de son développement, ne pourront pas profiter des retombées économiques.

Les mesures locales financées par le parc éolien

La société VSB EN et la mairie de L'Hôtellerie ont souhaité mettre en place des mesures spécifiques pour la commune d'implantation. M. RACAPÉ a précisé qu'elles avaient été élaborées en concertation avec les habitants et les élus de la commune.

Ces mesures seront financées par tout ou partie de la fiscalité et du loyer de la convention voirie et seront mises en place par VSB EN et la mairie suivant le type de mesure. Elles pourront être revues dans le temps, en fonction du niveau de satisfaction des citoyens et de l'équipe municipale en place.

Les mesures envisagées et présentées par VSB EN :

- La **réduction de la facture d'électricité pour les habitants** de L'Hôtellerie (offre locale d'électricité verte ou coupons énergie annuels) ;
- La **mise en place d'une aide financière annuelle pour les frais de cantine** des enfants de L'Hôtellerie ;
- Le **maintien du gel de certains impôts locaux** de L'Hôtellerie ;
- La **mise en place de mesures écologiques** définies avec le bureau d'étude paysager (haies bocagères, bourse aux arbres, ruches, nids) ;
- La **réfection de la route communale** de la Mairie ;
- La participation financière à l'**organisation de sorties et manifestations annuelles** pour les seniors de L'Hôtellerie.

Si la plupart de ces mesures concernent uniquement la commune d'implantation du projet, VSB a affirmé qu'il serait possible d'élargir le périmètre à certaines communes ayant la possibilité d'entrer dans le projet.

Échanges avec les participants

A l'issue de la présentation du projet, la discussion avec la salle s'est engagée. Si les participants ont pu tout le long de la présentation poser leurs questions, d'autres prises de parole pour exprimer des interrogations ou des avis ont eu lieu. Différents thèmes ont été abordés dans cette deuxième partie de la rencontre et sont retracés ici.



Sur la concertation mise en place

Interrogée sur les résultats du premier porte-à-porte, l'équipe de Courant Porteur a précisé que les questions ne portaient pas sur l'acceptation ou non du projet éolien mais sur les connaissances des habitants du projet et sur leurs besoins d'information compte tenu de son stade de développement peu avancé.

Lors du second porte-à-porte, les participants ont été consultés sur leur perception de la démarche de concertation (en vue d'améliorer les dispositifs) et sur leurs attentes vis-à-vis du projet en matière de bénéfices.

Mme OROZCO SOUËL a précisé que plus de la moitié des répondants avait alors exprimé qu'ils ne participaient pas à la concertation notamment en raison des difficultés à s'exprimer dans ce cadre.

L'équipe de Courant Porteur a également expliqué qu'elle était spécialisée dans les démarches participatives et non dans l'organisation de référendums. Cette disposition légale ne peut être mise en place que par les élus et nécessite l'autorisation de la préfecture laquelle ne peut pas garantir la prise en compte des résultats au moment de l'instruction du dossier par les services de l'État.

Ainsi, la mise en place d'un référendum n'aurait pas garanti à la population de participer réellement à la décision finale sur le projet et aurait réduit la possibilité des habitants de s'informer et de participer à l'élaboration de ce dernier.

Sur le périmètre de la concertation, un élu a souhaité comprendre pourquoi il n'avait pas été sollicité dès le début de la démarche.

L'équipe de Courant Porteur a expliqué qu'un périmètre se limitant à la commune d'implantation et aux communes limitrophes du projet (directement concernées) avait au départ été déterminé pour mettre en place les premiers dispositifs. Mais le périmètre a ensuite été élargi avec la mise en place du comité de projet afin d'informer et de débattre avec l'ensemble des élus situés dans le périmètre de l'enquête publique, soit 6 km autour de la zone du projet.

Dans la même idée, une Maire s'est étonnée d'avoir été sollicitée au début de la démarche et de ne plus avoir eu des nouvelles ni de la concertation ni du projet.

Mme OROZCO SOUËL a affirmé que l'ensemble de comptes-rendus des événements organisés dans le cadre de la concertation étaient transmis aux acteurs ayant participé au moins une fois à une modalité de la concertation et dont les coordonnées avaient été données. Elle a ajouté que tous les documents de la concertation étaient envoyés par mail aux mairies et mis en ligne sur le site Internet du projet (<https://hotellerie.vsb-energies.fr/les-comptes-rendus-des-ateliers-de-concertationpublique-sont-disponibles/>).

Par ailleurs, compte tenu des problèmes de diffusion de l'information par courrier rencontrés avec La Poste, il a été indiqué qu'un nouveau distributeur avait été mandaté pour la distribution des lettres d'information.

L'adjointe au Maire d'une commune alentour a souhaité savoir pourquoi la participation aux rencontres organisées à la salle communale de L'Hôtellerie étaient soumises à inscription préalable.

L'équipe de Courant Porteur a expliqué que l'inscription était demandée afin de mieux organiser les rencontres et d'adapter la logistique, le matériel de travail et le déroulement au nombre de participants. Toutefois, l'inscription n'étant pas une condition pour participer à la concertation, toutes les personnes n'ayant pas eu l'occasion de s'inscrire ont systématiquement pu participer à chaque réunion. La seule limite imposée, a précisé Mme OROZCO SOUËL, était celle de la capacité de la salle prévue pour 80 personnes. Cette limite n'ayant jamais été atteinte, aucune personne n'a été refusée.

Sur la position de la Communauté d'agglomération de Lisieux Normandie

Les participants ont souhaité des précisions sur la position de la Communauté d'agglomération de Lisieux Normandie (CALN) vis-à-vis du projet.

La Vice-présidente en charge du développement durable à la CALN a expliqué que l'intercommunalité n'avait pas vocation à s'exprimer pour ou contre un projet donné car son rôle est d'accompagner les communes dans leurs projets. Dans ce cadre, la CALN soutient la commune de L'Hôtellerie dans sa démarche tout en accompagnant les communes voisines dans leurs questionnements. Pour la CALN, il est en effet important de garantir un dialogue serein car chaque citoyen doit obtenir des réponses à ses questions légitimes sur l'implantation d'un projet.

Le directeur du développement durable à la CALN a complété ces propos en rappelant qu'en 2022 le Conseil communautaire avait pris la décision de « *donner son soutien de principe au partenariat entre VSB Energies Nouvelles et la commune de L'Hôtellerie pour la réalisation d'un projet éolien sur son territoire* ». A cette époque, sur 88 votants, 73 ont voté pour cette délibération, 10 contre et 5 se sont abstenus.

Il a également précisé que compte tenu de l'existence d'un Schéma Régional fixant des objectifs de production d'énergie renouvelable, la CALN avait réalisé une analyse du potentiel énergétique révélant que 98% de son territoire ne pouvait pas accueillir d'éoliennes. Au vu de ces contraintes, la CALN avait donc souhaité accompagner la commune de L'Hôtellerie dans son projet.

Sur la distance aux habitations

Une élue a interrogé l'équipe projet sur la réglementation en matière de distance aux habitations compte tenu de l'évolution des gabarits des éoliennes.

VSB EN a répondu en rappelant que les premiers projets éoliens n'avaient aucune contrainte réglementaire en la matière. A l'époque, la distance des éoliennes aux habitations était limitée par la réglementation sur les impacts sonores.

Aujourd'hui, une limite des 500 m aux habitations a été imposée par la loi afin de garantir le respect d'une distance minimum. M. GILLET a précisé que le projet de L'Hôtellerie respectait bien entendu la réglementation sur la distance aux habitations.

Sur la production d'énergie du projet éolien

En comparaison du projet éolien présenté, un participant a interpellé l'équipe projet sur le projet de centrale photovoltaïque à Meulles indiquant que ce projet produirait 55 029 MWh par an d'électricité, soit la consommation (hors chauffage) de 36 500 habitants.

VSB EN a précisé que les projections sur les besoins énergétiques des habitants que le projet éolien pourrait couvrir incluent l'eau chaude et le chauffage, ce qui n'est pas le cas pour le projet solaire. Par ailleurs, le projet de centrale photovoltaïque de Meulles sera installé sur 39 hectares tandis que le parc éolien représentera une emprise au sol de seulement environ 1 hectare. Néanmoins, ces différences de

données ne signifient pas qu'il s'agit d'une solution moins efficace, a souligné M. RACAPÉ pour qui un mix énergétique comprenant également une production nucléaire est nécessaire pour répondre à l'ensemble des besoins.

Sur les impacts du projet

Une élue a interrogé le développeur sur l'impact des éoliennes sur la santé animale en s'appuyant sur une enquête menée par le Conseil général de l'alimentation, de l'environnement et des espaces ruraux.²

L'équipe projet a précisé que cette enquête ne portait qu'en partie sur l'éolien et qu'en réalité l'éolien est minoritaire dans cette publication : sur 2483 réponses, 203 évoquent l'éolien. Sur ces 203 mentions concernant les parcs éoliens, 8 troubles sont déclarés sur des vaches laitières.

Suite à une question liée à l'impact d'un projet éolien sur la valeur d'un bien immobilier en vente sur le territoire d'implantation d'un parc éolien, les participants ont été invités par VSB EN à consulter la synthèse de l'ADEME sur l'éolien et l'immobilier³.

D'après l'équipe projet, elle montre qu'il peut y avoir une perte de valeur des biens immobiliers pendant les discussions sur un projet éolien mais que cette variation se réduit lorsque le parc est construit. La variation pour les habitations situées dans un rayon de 5 km autour du projet est estimée à 1,5% de la valeur du bien, soit un pourcentage difficilement quantifiable par les agents immobiliers.

La Maire de L'Hôtellerie est intervenue pour indiquer qu'à ce jour le développement du projet éolien sur sa commune n'avait pas eu d'impact sur la dizaine de biens vendus à L'Hôtellerie ces dernières années alors même que le projet était déjà en phase de développement.



Sur le démantèlement des éoliennes

Des participants ont demandé des précisions sur les mesures prévues pour démanteler le parc lorsque les éoliennes arrivent en fin de vie.

L'équipe projet a informé les participants des principes de la loi sur le démantèlement des éoliennes et de sa récente modification. Ainsi, l'arrêté du 22 juin 2020 fixe l'obligation pour le porteur de projet de provisionner le coût du démantèlement au moment du dépôt du dossier de demande d'autorisation.

Un montant de 75 000 € est alors demandé par éolienne jusqu'à 2MW et 25 000 € additionnels sont exigés par MW supplémentaire. Cette provision est par ailleurs réévaluée chaque année.

En 2022, le pôle Renouvellement de VSB EN a chiffré le démantèlement d'une éolienne moyenne type N117 autour de 108 000 € auxquels viennent se soustraire environ 76 000 € de recettes de recyclage des matériaux composant l'éolienne dont plus de 95% de la masse est valorisable en fin de vie.

M. RACAPÉ a précisé que le porteur du projet éolien a également pour obligation de retirer l'ensemble des installations dont la totalité des socles en béton. Dans le cadre du remplacement des éoliennes par

² Conseil général de l'alimentation, de l'environnement et des espaces ruraux, « *Caractérisation de l'impact sur les activités d'élevage des antennes téléphoniques, installations électriques et éoliennes* », 2024, <https://agriculture.gouv.fr/caracterisation-de-limpact-sur-les-activites-delevage-des-antennes-telephoniques-installations>

³ ADEME, « *Analyse de l'évolution du prix de l'immobilier à proximité des parcs éoliens* », 2022 <https://bit.ly/4aZ0Kgc>

des machines plus performantes (*repowering*), les socles doivent également être démantelés et recréés afin de les adapter au modèle de l'éolienne tout comme les câbles et postes de livraison doivent être adaptés à la puissance des nouvelles machines. Certains grands constructeurs comme Nordex commencent à renforcer leurs anciens massifs bétons pour adapter les nouvelles éoliennes.

Sur la provenance des éoliennes et le bilan carbone

Questionnée sur la fabrication des éoliennes, l'équipe projet a répondu que la société VSB EN fait appel à différents fabricants majoritairement danois et allemand et non pas aux entreprises chinoises. Elle a expliqué que la fabrication et le transport des machines sont inclus dans le bilan carbone des éoliennes qui est équivalent à celui de l'énergie nucléaire, c'est-à-dire 12g de CO₂ par kWh produit, même si l'éolien reste toutefois l'énergie qui émet le moins de CO₂.

Sur la rentabilité du projet et le financement participatif

Sur la rentabilité du projet, le développeur a expliqué que le temps d'amortissement avait augmenté ces dernières années. En effet, la hausse du prix des matériaux a conduit à une hausse allant jusqu'à 40% du coût de production d'une éolienne. Une dizaine d'années de production du parc serait ainsi nécessaires pour assurer sa rentabilité.

Plusieurs participants ont interrogé l'équipe projet sur la possibilité de proposer aux communes, aux intercommunalités ainsi qu'aux populations locales de participer au financement du projet éolien pour favoriser l'acceptabilité du parc.

L'équipe de Courant Porteur a expliqué qu'un financement participatif a été proposé aux habitants de L'Hôtellerie, dans le cadre du second porte-à-porte organisé, mais 70% des participants avaient alors indiqué ne pas être intéressés par cette démarche.

L'équipe projet a ajouté qu'un partenariat avec le territoire d'accueil est toujours proposé par la société VSB EN lorsqu'elle entame les premières démarches de développement. Sur le projet éolien de L'Hôtellerie, cette proposition n'a pas été retenue par le territoire d'implantation. Toutefois, de nombreux modèles d'ouverture au capital sont possibles, a affirmé M. RACAPÉ en précisant que c'est un sujet à traiter avant la fin de l'instruction préfectorale.

Sur l'opposition au projet éolien

Le Vice-président en charge du développement durable à la Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge (CCLPA) est intervenu afin de présenter la position de l'intercommunalité voisine à la commune de L'Hôtellerie.

Il a indiqué que la zone d'étude du projet se situait à proximité de quelques communes situées sur le territoire de la CCLPA, présidée par M. Morin, également président de Région. Selon lui, la décision de la commune de L'Hôtellerie, malgré l'opposition de la CCLPA et de son président au développement de l'énergie éolienne, aurait un impact sur les communes de son territoire. Il a aussi rappelé les résultats du vote de l'intercommunalité : 10 voix pour et 50 voix contre les projets éoliens.

La Maire de L'Hôtellerie est intervenue pour regretter l'absence de dialogue avec les élus de la CCLPA et son président avec qui elle aurait souhaité discuter du projet pour mieux comprendre les motivations de son opposition.

Sur ce point, un Maire a pris la parole pour expliquer qu'un parc éolien fait partie des infrastructures dont l'acceptabilité est difficile car il génère des impacts tout en répondant aux besoins du territoire. Il a ainsi invité les élus à raisonner du point de vue de l'intérêt général et non pour défendre des intérêts particuliers. Selon lui, le rôle d'un élu est de veiller au respect de toutes les procédures réglementaires que doit suivre un projet. Si ces contraintes sont respectées par le porteur du projet, il n'y a pas de raison de s'opposer à un tel projet.

Clôture de la rencontre

L'équipe projet a clos les échanges et remercié l'ensemble des personnes présentes pour leur participation.

Elle a présenté les prochaines étapes de la concertation (le forum d'information sur la commune de L'Hôtellerie le soir même) et proposé de revenir vers les participants dès qu'il y aurait des informations complémentaires sur l'implantation finale du projet (photomontages, tailles des éoliennes, etc.). VSB EN a précisé que toutes ces informations seraient également mises en ligne sur le site web du projet (<https://hotellerie.vsb-energies.fr/>).

Courant Porteur a indiqué que la réunion du comité de projet ferait l'objet d'un compte-rendu rédigé par son équipe et diffusé à l'ensemble des participants par mail.

Le document pourra également être consulté par tous les publics sur le site Internet du projet et dans la mairie de la commune d'implantation.